

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°01/2020/AIBD

### Sélection d'un cabinet ou bureaux d'études en vue de la réalisation des études économiques, techniques et financières de l'AÉROVILLE (AIRPORT CITY) de l'Aéroport International Blaise Diagne

1. Le présent Appel Public à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des marchés paru dans le quotidien national Le Soleil du 12 décembre 2019.

2. L'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD SA) a obtenu des fonds dans le cadre de son Financement Long Terme, afin de financer des études économiques, techniques et financières pour la réalisation d'une Aéroville (Airport City) sur une superficie de près de 2000 ha dans le domaine de l'aéroport et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à ces études et éventuellement à l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres.

3. Les services comprennent la réalisation, sur la base de l'étude du Plan d'Aménagement et de Développement de la Zone Aéroportuaire réalisée par l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), d'une étude d'opportunité préalable à la création d'une Zone Economique Spéciale (ZES) et des études de faisabilité technique, économique et financière du projet. Ces études devront faire ressortir, notamment, les éléments relatifs :

- à l'étude de marché et du positionnement concurrentiel ;
- à la situation foncière du site et au diagnostic physique de la zone (infrastructures et connectivités existantes) ;
- à la définition et aux orientations du concept d'Aéroville au Sénégal en cohérence avec les objectifs stratégiques du Gouvernement du Sénégal en matière d'aménagement du territoire et de sa stratégie commerciale ;
- à sa complémentarité avec les autres pôles d'activités (Pôles urbains de Diamniadio, et de Daga-Kholpa, le Port de Ndayanne, la Zone Économique Spéciale Intégrée de Diass (ZESID), le Parc Industriel International de Diamniadio (PIID) ;
- au Plan d'occupation et d'utilisation des sols, au zoning, au schéma d'aménagement directeur et de détails du site en cohérence avec les vocations et activités prévues ;
- à la description des infrastructures et équipements prévus ;
- au cahier des charges pour chaque type d'activité prévue au niveau de l'aéroville ;
- au modèle économique et financier du projet ;
- à la viabilité économique et financière du projet ;
- aux impacts socio-économiques du projet (en terme d'emplois, d'investissement étranger, de rééquilibrage de la balance commerciale, de développement de chaîne de valeur, de transfert de technologie, etc.) ;
- aux objectifs environnementaux du projet ;
- au phasage de réalisation et de priorisation des axes du projet ;
- à une stratégie marketing et commerciale de promotion de l'Aéroville (Airport City).

4. Le candidat travaillera en étroite collaboration avec l'Agence nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX SA), la Direction de Surveillance et de Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS) et les structures de la plateforme aéroportuaire : Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS), l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS), l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA), Aéroport International Blaise Diagne (AIBD sa), la société d'exploitation LIMAK-AIBD-SUMMA (LAS), Air Sénégal SA, le Board of Airline Representative (BAR)). Il travaillera aussi avec le patronat sénégalais, le Club des Investisseurs du Sénégal (CIS), la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal, (CNES) le Conseil National du Patronnat (CNP), le Mouvement Des Entreprises du Sénégal (MDES), l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS) etc.), les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration, de l'industrie aéronautique, de l'agro-alimentaire, de l'industrie pharmaceutique et médicale, de l'industrie automobile, de l'artisanat, de l'énergie, des sports de la culture, du cinéma et des services en vue d'une évaluation des besoins globaux de l'Aéroville (Airport City).

5. Les cabinets ou bureaux d'études intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour les exécuter notamment :

- a) Les qualifications générales, la nature des activités et leur nombre d'années d'expérience ;
- b) Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant les études économiques, techniques et financières pour l'aménagement de pôles urbains, industriels ou logistiques au cours des quinze (15) dernières années ;
- c) L'organisation technique et managériale du cabinet ;

d) Le nombre de personnels professionnels du cabinet ou bureau d'études pour réaliser la mission

**Les critères de présélection et de notation sont les suivants :**

**a) Pour les qualifications générales, la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences. (20 points)**

Le candidat fera mention des activités qu'il a menées, le domaine d'intervention, la consistance et le nombre d'années d'expérience (4 points par expérience pour un maximum de 5 projets).

**b) Pour les qualifications du candidat dans le domaine des prestations au cours des quinze (15) dernières années. (30 points)**

- 1) Le candidat doit présenter son expérience pertinente pour les études économiques et financières (attestation du cabinet ou de la maison mère) : 6 points par expérience avec un maximum de 3 projets. (18 points)
- 2) Le candidat doit présenter son expérience dans les missions d'études techniques d'aménagement d'Aéroville (Airport City), attestation du cabinet ou de la maison mère : 6 points par expérience avec un maximum de 2 projets. (12 points)

**c) Pour l'organisation technique, managériale et les capacités logistiques. (20 points)**

**Le cabinet doit fournir :**

- 1) une description sommaire de son organisation technique et managériale. (10 points)
- 2) ses capacités logistiques : (10 points)
  - logiciels nécessaires : Robot, archicad, autocad au moins ; (05 points)
  - équipements nécessaires : topographique et géotechniques. (05 points)

**d) Le nombre de personnels professionnels et leurs qualifications générales pour la réalisation des études (30 points)**

- Personnel permanent ayant une expérience générale de dix (10) années**
- Economiste Bac +5, Chef de mission. (12 points)
  - Expert Financier Bac +5. (10 points)
  - Expert architecte/urbaniste/aménagiste Bac +5. (08 points)

**NB : fournir le curriculum vitae et les copies légalisées des attestations de services réalisées, pour les expériences du cabinet et copies légalisées des diplômes pour chaque expert.**

6. La langue de soumission est le français.

7. Une liste restreinte composée d'au plus sept (7) cabinets ou bureaux d'études ayant obtenu les notes les plus élevées sera établie. En cas d'égalité de points, les bureaux d'études concernés seront départagés sur la base du plus grand nombre de projets au critère « les qualifications du candidat dans les études d'aménagement « d'Aéroville » (Airport City). Aux termes de cette évaluation, les projets supplémentaires seront notés comme indiqué au niveau du critère. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat final sera sélectionné selon la méthode « **Qualité/Cout** ».

**NB : Les cabinets ou bureaux d'études intéressés pourront s'associer en groupement s'ils le souhaitent.**

Ce présent avis est international.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à la Cellule de Passation des Marchés au Bloc Sud, Bâtiment administratif de l'aéroport International Blaise DIAGNE, pièce numéro 207, au plus tard le **24 février 2020 à 10 H 00 GMT**.

L'ouverture des plis aura lieu le **24 février 2020 à 10 H 00 GMT** à la salle de conférence de l'AIBD SA au Bloc Sud, Bâtiment administratif de l'aéroport International Blaise DIAGNE.

Les dossiers de manifestations d'intérêt devront porter expressément la mention :

« **AMI /N°01/2020/AIBD : Etudes économiques, techniques et financières d'une Aéroville de l'Aéroport International Blaise Diagne** »

Contact : [nmbengue@aibd.sn](mailto:nmbengue@aibd.sn)